

COMPTE-RENDU de la COMMISSION extra MUNICIPALE DE SÉCURITÉ du 26/09/2016

Étaient présents : Jean-Paul BENI-AICHE, Robert BOMBRUN, Jean-Michel CASTAGNE, Maurice GÉLINOTTE, Florian JEUNOT, Gilbert MAISONNEUVE, Jacques MAQUART, Marie MONTMAGNON, Jean-Marie ROYANNEZ, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS, Dominique QUET.

Excusés : Jacques BARNAUD, Éric CHARRE, Jean-Marie MONIER, Thierry ROCHAT.

Absents: Michel ABATTU.

Nous remercions monsieur le maire et les adjoints présents à cette commission, en partie liée à la rentrée post vacances scolaires : un appui à nos engagements et une occasion d'échanges et de dialogue.

Merci aussi aux membres de notre commission fidèlement présents aux débats au sein de notre instance extra municipale .

Rentrée scolaire 2016 :

Groupe scolaire André BLANC. Après une réunion sur site le 29 Août, *plusieurs permanences* ont été assurées par des membres de notre commission, en lien avec les représentants de la police municipale, Marie MONTMAGNON, et le personnel municipal dédié à la sécurité aux abords des écoles .

Objectifs : Dans un souci du meilleur rapport de sécurité possible, aider, à l'appropriation des nouveaux aménagements (parking/dépose minute/cheminement piétons) par les parents et enfants, dans un contexte de travaux encore en cours.

En tirer les observations nécessaires :

Globalement, les nouvelles implantations et circuits sont bien utilisés : On notera, notamment, que le parking supérieur aménagé de façon provisoire joue son rôle de délestage (entre 15 et 30 véhicules, selon nos observations).

Un cheminement piétonnier sera très prochainement délimité, en partie limitrophe de cette aire de stationnements, pour conduire jusqu'aux escaliers descendant vers l'école maternelle.

Les circuits imposés sont respectés, garants de la sécurité générale.

Les dépose-minute sont encore peu ou sous employés ... L'habitude doit encore se prendre, le contexte de travaux toujours en cours incite, sans doute, les parents à accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée des écoles.

À terme (juillet/Août 2017), la réalisation d'un passage traversant reliant le parking au cheminement piétonnier vers l'école renforcera la sécurité des déplacements. Notre commission insiste pour que le dispositif de séparation entre cette voie et le trafic adjacent, rue de la Fontaine, soit significatif et ne permette pas l'accès désordonné des piétons par devers cette délimitation de protection...

Nous avons pu constater également que les parkings environnants, rue de la Fontaine, allée des roses, des cerisiers, rue des petits Eynards...étaient toujours largement utilisés, les nouveaux parkings n'ayant d'ailleurs pas vocation à absorber tout le flux quotidien des déplacements scolaires. Le chemin des chênes est également toujours bien fréquenté.

Une rencontre avec les nouveaux représentants des parents d'élèves, les représentants des directions des écoles, la municipalité, notre commission pourrait être envisagée pour un échange sur ce nouvel environnement et ses évolutions possibles.

Groupe scolaire Louis BOUVIER.

2 permanences de notre commission, associées à la présence de la police municipale, ont également été assurées sur ce site, à la mi-septembre. Globalement, ici aussi, circulation et stationnement se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité. Le dépose-minute est correctement intégré dans l'organisation d'ensemble.

Le **prolongement et la pose de barrières supplémentaires** à celles existantes, entre les 2 passages passages piétons, nous paraîtraient souhaitables : elles protégeraient pleinement l'espace d'attente entre l'école maternelle et la voie de circulation et obligerait parents et élèves à respecter les circuits protégés établis.

A la demande de plusieurs membres de notre commission, des gilets fluo jaunes, identifiant notre délégation de service, nous seront fournis par la commune (6 gilets, à disposition, chaque fois que de besoin, en mairie, auprès de Jean-Michel CASTAGNÉ).

Chemin du Rousset :

Après un nouvel appel de résidents mitoyens directs à cette voie, de nouvelles observations ont été conduites sur site. Le trafic comptabilisé en semaine et en matinée (de 7 heures 15 à 8 heures 30) reste sensiblement dans les mêmes rapports que celui observé en 2015 (quelque 100 véhicules, pour une moyenne de 4 véhicules/5 minutes, en cumul dans les 2 sens).

Il s'agit donc d'un transit emprunté, sans que le flux (régulier dans nos créneaux d'observations) soit cependant particulièrement important.

La vitesse maximum y est limitée à 50 km/h (nous sommes en aggro, à partir de la RD 171) et, constat estimatif, paraît généralement maîtrisée... La configuration de la route ne devrait pas prêter, a priori, à des excès.

Les aménagements provisoires « tests » qui avaient été installés au droit des résidences concernées n'ont pas donné de résultats probants.

Le **courrier réponse aux résidents** tiendra compte de ces observations objectives.

Chemin des Mirabeaux :

Suite à l'intervention d'un riverain souhaitant voir régulée la vitesse dans le hameau.

Après débats, nous n'avons pu aboutir à aucune solution ni réponse satisfaisante : le virage qu'opère le chemin dans ce hameau, le débouché de plusieurs autres voies étroites pratiquées par des véhicules agricoles, la configuration d'ensemble ne permettent pas, en effet, d'aménagement lourd (des dos d'ânes seraient inappropriés...). La pose de panneaux limitant la vitesse à 30 km/h serait-il en mesure de changer le comportement de certains conducteurs « pressés » ?

La réponse sera faite dans ce sens à l'intéressé .

Les travaux en perspectives sur lesquels notre commission pourrait se pencher :

- 2ème tranche d'aménagement de la rue de la Fontaine .
- Rue Pierre de Coubertin : aménagement et traçage des emplacements de stationnements.
- Aménagement entre la rue des peupliers et la place liberté.

Les travaux « côte du Vallon » (première tranche) seront lancés courant octobre, tandis que le chantier relatif à la ZAE du pont de la roche est engagé. La commission s'était penchée sur ces 2 perspectives de chantier et avait donné ses avis.

Quelques remarques complémentaires :

Avenue de Provence : Dépassement ou irrespect des vitesses prescrites. Un rappel de la limitation à 50 km/h après le panneau d'entrée en agglomération est suggéré. Le rapport coût/efficacité d'un panneau/radar pédagogique (2500 €) laisse perplexe!

Rue des Petits Eynards : également des vitesses excessives aux abords du carrefour avec l'avenue Pierre de Coubertin, malgré les dispositifs multiples de limitation ... À signaler à la gendarmerie ?

Empiétements et déchets divers (mégots) autour des terrasses des bars/restaurants du centre.

D'autres questions relatives aux *incivilités* (hors champ de notre commission) ont été soulevées et ouvertes à de courts débats, la présence de Dominique QUET en créant l'opportunité. La gendarmerie assure une présence accrue sur le territoire de notre commune tout en sachant que